

MS Habilitations électriques B0 H0 H0V BE BS

L'Habilitation électrique : Définition	Programme
L'habilitation électrique est une reconnaissance de la capacité d'une personne à effectuer en sécurité une tâche d'ordre électrique ou non électrique, sur ou au voisinage d'une installation électrique. L'habilitation électrique ne peut être délivrée qu'aux personnes préalablement formées aux risques électriques. La capacité et les connaissances d'une personne habilitée doivent être régulièrement évaluées. Un recyclage est recommandé tous les 3 ans. Depuis le 1er juillet 2011, tout salarié confronté à un risque électrique doit posséder une habilitation. La notion de salarié électricien ou non électricien n'est plus le critère de choix, la distinction s'opérant désormais par rapport aux tâches effectuées par le salarié. Parmi les non-électriciens, les peintres, plombiers, menuisiers sont particulièrement concernés. Les peintres sont concernés par la pose et la dépose d'appareillage électrique, de prises ; les plombiers par les raccordements basiques d'ensembles neufs et la pose-dépose de chauffage électrique, de ballons électriques, de pompes à chaleurs	Introduction aux notions élémentaires en électricité pour mieux comprendre l'environnement de l'habilitation électrique. Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant Évaluation des risques électriques Exemple d'accidents électriques : contact direct, indirect, court-circuit Identifier le classement et l'environnement des installations électriques Appréhender les notions d'intervention et de travaux non électriques en BT (Basse Tension) Travailler en sécurité avec son habilitation électrique Maîtriser les distances de sécurité selon la réglementation H0B0 Intégrer la notion d'autorisation de travaux ou autorisation d'intervention Savoir lire et comprendre la signalisation Appréhender les gestes liés à votre intervention : Manœuvre et consignation Identifier le matériel de sécurité électrique nécessaire pour intervenir Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident
Prérequis	Modalités d'évaluation
Maîtriser (parler, lire et écrire) la langue française	Evaluation des acquis en fin de formation par QCM.
Modalités d'admission et délais d'accès	Nombre de participants
Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique Délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage	12
Objectifs	Public
Etre habilité pour effectuer des travaux d'ordre non-électrique dans les locaux d'accès réservés aux électriciens en zone de voisinage simple (Chargé d'affaires, personnel d'encadrement, conducteur d'engins, mécaniciens, etc)	Toute personne devant assurer des tâches d'ordre électrique
Moyens et méthodes pédagogiques	Validation
Présentiel La formation se déroule en salle de cours Vidéo projecteur Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues	A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant. Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NF C 18-510. Attestation de fin de formation remise au participant. Attestation de présence
Suite de parcours	Durée
Recyclage tous les 3 ans	21 heures en centre
Contact	Tarif
VALAREP Dampierre Formation – 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes Accès pour les personnes à mobilité réduite Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation	10,44 € / heure Formation gratuite, rémunérée (ASP ou AREF) et financée par le Conseil régional Hauts de France pour les demandeurs d'emploi
Dates et modalités de contact	Résultats de la dernière session
Du 07/10/2020 au 30/9/2021 Contact : Valarep Tel :03 27 21 58 58 Mail : valarep@valarep.fr	Stagiaires satisfaits: 99% Habilitations délivrées: 100% Accès à l'emploi dans les 6 mois : 100 % (Public salarié à l'entrée en formation) Source : Issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action, année 2018/2019